



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4109

Construction du Centre social et de l'Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfants (EAJE)
Langlet-Santy - 147, Avenue Général Frère 69008 Lyon - Opération N° 08104511 -
Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de
l'autorisation de programme 2015-2, programme n°00001

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4109 - CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL ET DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS (EAJE) LANGLET-SANTY - 147, AVENUE GENERAL FRERE 69008 LYON - OPERATION N° 08104511 - LANCEMENT DES TRAVAUX DE L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-2, PROGRAMME N°00001 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014/10 du 25 avril 2014, vous avez désigné les membres de la Commission d'appel d'offres permanente de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Centre social Langlet Santy : Réimplantation ».

Par délibération n°2017/2863 du 27 mars 2017, vous avez approuvé le lancement des études et des prestations préalables de l'opération, ainsi que l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n°00001, pour un montant de 1 200 000 €TTC.

Par délibération n°2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n°2015-2 «Aménagements Solidarités jeunesse 2015-2020», programme n°00001.

Le centre social de Langlet-Santy Monplaisir la Plaine est situé dans un local au cœur de la résidence sociale Maurice Santy. Sa surface limitée, son enclavement et sa vétusté entravent le développement de ses activités en lien avec les besoins du quartier. La recherche foncière menée sur le secteur a abouti à choisir la parcelle de la «Maison du Peuple», d'une superficie de 3081 m², pour relocaliser cet équipement.

L'opération comprend la démolition des bâtiments existants puis la construction d'un centre social comprenant un accueil de loisir sans hébergement de 48 places, des salles diverses pour des activités socio-éducatives ou socio-culturelles des secteurs jeunesse (animations de proximité, soutien scolaire, actions de prévention...), familles (soirées jeux en famille...), adultes (apprentissage du français, loisirs créatifs...) et seniors (jeux de cartes, ateliers stimulation de la mémoire...) ; des actions de parentalité, du soutien aux initiatives d'habitants et d'associations et un EAJE de 30 places.

La parcelle permet l'édification de 1978 m² de plancher, soit 1487 m² de surface utile.

Après l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre conformément à la réglementation relative aux marchés publics, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par la Commission d'appel d'offres réunie le 6 février 2018, au vu de l'avis du jury, à l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Jean-Paul RODA pour un montant de 677 930 €HT.

Les études de maîtrise d'œuvre au stade APD (avant-projet définitif) conduisent à une estimation du montant de l'opération de 8 000 000 TTC (valeur juillet 2018), dont 250 000 €TTC pour le mobilier, auquel il convient de rajouter 80 000 € correspondant aux assurances dommage-ouvrage et tout risque chantier. Le montant global de l'opération est de 8 080 000 €TTC.

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 00001.

Vu les délibérations n° 2014/10 du 25 avril 2014, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n°2017/2863 du 27 mars 2017 et n°2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 06 février 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8° arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1 - Le lancement des travaux de l'opération « Construction du Centre Social et de l'Etablissement d'Accueil Jeunes Enfants (EAJE) Langlet Santy » – Opération n° 08104511, est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n°00001.

2 - La dépense de fonctionnement résultant du paiement des primes d'assurance sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon, en section fonctionnement, nature 6162, fonction 422, programme n°00001, opération n° 08104511.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme 00001, AP n° 2015-2, opération n° 08104511 et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 422, 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Réalisé antérieur :	78 400 €;
2018 :	800 000 €;
2019 :	2 600 000 €;
2020 :	3 200 000 €;
2021 :	1 321 600 €

4 – Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l’attribution et à l’encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l’Adjointe déléguée,

Nicole GAY